



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Biophotonique

de l'Université Paris 7 – Denis  
Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Biophotonique

Dénomination nationale : SP2-Biotechnologies

Demande n°S3LP140006610

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris 7 - Denis Diderot, UFR de physique
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : La formation étant proposée en alternance, elle est associée au CFA Formasup (Paris)
- Secteur professionnel demandé : SP2-Production et transformations

## Présentation de la spécialité

Ouverte en septembre 2006 par l'UFR de Physique de l'Université Paris 7, la formation est rattachée au CFA Formasup (Paris) pour les étudiants en apprentissage et associée à l'UFR de Sciences du vivant de l'Université Paris 7.

Depuis sa création, elle n'a pas subi de modifications profondes mais propose d'introduire de nouveaux enseignements (bio-statistique, séminaires des métiers) ou de modifier les volumes horaires (anglais, gestion de projet) pour le prochain contrat.

La formation en alternance s'articule autour de trois périodes à l'Université de cinq semaines chacune, espacées de trois périodes en entreprise de dix à douze semaines chacune.

De par leur double compétences (optique et biologie), les diplômés obtiennent des postes de cadres intermédiaires dans les domaines R&D des sciences du vivant, de l'agroalimentaire, de la cosmétique, de l'environnement mais aussi des technico-commerciaux pour les produits d'optique dédiés aux sciences du vivant.

A l'échelle régionale et nationale, il n'existe pas d'autre licence professionnelle en biophotonique ; elle est donc unique par sa bivalence.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité *Biophotonique* propose un projet pédagogique original et unique qui permet aux étudiants d'acquérir la double compétence en optique et biologie grâce à des approches multidisciplinaires et à la mixité des origines des étudiants, physiciens et biologistes. Après une période de remise à niveau en fonction des origines (30 % volume total) au cours de la première période de regroupement pédagogique, les étudiants suivent des enseignements théoriques et appliqués de biophotonique (50 %) ainsi que des enseignements professionnalisants (20 %) pendant la seconde et troisième phase de regroupement pédagogique. L'aspect professionnalisant est consolidé par les longues périodes en entreprise, soit trois périodes de dix à douze semaines, mais également au travers des enseignements pratiques qui sont réalisés sur plateformes d'instituts de recherches et des interventions des professionnels. La validation des connaissances est réalisée à la fin de chaque période de regroupement pédagogique par un examen final et d'une note de contrôle continu. Il n'y a pas de seconde session et rien n'est prévu en cas d'échec des étudiants.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, seuls les tableaux de suivi propre sont renseignés. L'enquête de suivi propre est réalisée par e-mail, par le secrétariat de la licence professionnelle, six mois puis un an après la fin de la formation. Si une grande majorité des diplômés (95 % en moyenne sur les quatre dernières années) répond à cette enquête, les précisions en termes de fonction occupée et catégorie professionnelle sont souvent peu évoquées et le questionnaire n'est pas fourni. Le conseil de perfectionnement qui réunit professionnels et enseignants une fois par an (compte-rendu fourni) a pour objectif de faire le bilan de l'année et de discuter des modifications à apporter.

Les professionnels participent à hauteur de 40 % du volume horaire aux enseignements, mais également au recrutement des étudiants, à la formation pratique *via* l'encadrement des stages en entreprises. Ils sont présents au jury de soutenance des mémoires de stage, au jury de recrutement et membres du conseil de perfectionnement de la licence qui se réunit chaque année. Malgré un lien étroit établi avec un réseau dont la mission est de fédérer et d'animer la communauté de l'optique, de l'électronique et du logiciel pour développer la création d'emplois en Ile-de-France ainsi que le Genopole à Evry ; le dossier ne fait état d'aucune convention de partenariat avec les entreprises du secteur.

La licence est pilotée par l'UFR de physique et associée à l'UFR de sciences du vivant avec deux co-responsables pédagogiques spécialistes des deux orientations (optique et biologie), un pour chacune des deux UFR. Cette double direction permet de maintenir la parité entre les deux orientations du diplôme et d'établir des contacts privilégiés avec d'autres établissements de recherche et des entreprises de chaque domaine. L'animation de l'équipe pédagogique est réalisée *via* des réunions lors de chaque période et d'un conseil de perfectionnement une fois par an. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs de deux UFR associées (physique, sciences du vivant) donc multidisciplinaire et équilibrée entre les différents champs de compétences de la formation, associés à des professionnels des plateformes. L'utilisation des indicateurs et des différents processus d'évaluation est peu décrite dans le dossier.

- Points forts :

- L'originalité de sa bivalence et la diversité de son public.
- Les emplois contractés par les diplômés correspondent aux débouchés prévus pour la spécialité.
- L'offre de formation possible en formation initiale ou en apprentissage permettant de maintenir des effectifs suffisants.
- Le réel effort de prise en compte des remarques du conseil de perfectionnement.

- Points faibles :

- Des difficultés à finaliser les enquêtes nationales.
- Un conseil de perfectionnement restreint aux acteurs de la formation (enseignants, intervenants et maîtres de stages).
- L'absence d'unité d'enseignement *Commerce, marketing*.
- Un déséquilibre entre intervenants professionnels issus du secteur public et privé.



## Recommandations pour l'établissement

La difficulté à finaliser les enquêtes nationales nécessite la mise en place d'une procédure interne permettant de mieux valoriser l'insertion professionnelle. Afin de conforter le recrutement d'un public déjà diversifié et pour augmenter la part des L2, il est proposé d'analyser les causes de l'absence d'intérêt de la licence *Biophotonique* pour les L2 *Physique* de l'établissement puis, mettre en place une politique de sensibilisation à cette orientation.

Il est conseillé d'élargir le conseil de perfectionnement à d'autres professionnels (du secteur privé) et/ou institutions n'intervenant pas dans la formation, en leur confiant une mission de réflexion prospective, telle que la proposition d'UE (l'absence d'UE *Commerce, marketing*).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section formations  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.



Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.



Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.



Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger





Le Président

**EVALUATION DES DIPLOMES : LP – Vague D**  
**ACADEMIE : PARIS**  
**Etablissement déposant : Université Paris Diderot**  
**Etablissement(s) co-habilité : -**  
**Spécialité : Biophotonique**  
**Dénomination Nationale : Biotechnologies**  
**Demande N° : S3LP140006610**

### **1-1 Recommandations émises :**

Nous répondons ci-dessous aux recommandations sur les différents critères (point I-2).

En ce qui concerne la faible insertion des L2 Physique, nous sensibilisons déjà ces étudiants via la cours d'option Introduction à la Biophotonique et à l'intervention dans des amphithéâtres. De manière plus globale, nous allons œuvrer à sensibiliser les étudiants à l'intérêt des formations professionnalisantes à l'échelle de tout l'établissement.

### **1-2 : Critères :**

#### **• *Projet pédagogique***

L'évaluation souligne l'originalité de la formation et le très bon fonctionnement de l'équipe pédagogique (note A+). Il est toutefois mentionné l'absence d'une UE commerce, marketing. Dès la rentrée prochaine, et afin de répondre à l'augmentation de contrats d'apprentissage dans le domaine technico-commercial, nous mettons en place un cours-séminaire de 3h sur ce déboucher, animé par un professionnel du secteur privé.

#### **• *Insertion professionnelle et poursuite des études choisies***

L'évaluation a souligné la bonne insertion professionnelle et le fait que les emplois contractés par les diplômés correspondent aux débouchés prévus. Pour ce qui est des difficultés à finaliser les enquêtes nationales, nous allons sensibiliser nos diplômés à l'importance de répondre à ces enquêtes même si elles sont faites 28 mois après l'obtention de leur diplôme (envoi de mails au moment de l'enquête + sensibilisation à la fin de la formation). En ce qui concerne notre enquête interne, nous veillerons à recueillir des informations plus précises sur les fonctions occupées et catégories professionnelles.

#### **• *Lien avec les milieux professionnels***

L'évaluation a pointé l'absence de conventions de partenariats avec des entreprises. S'il est vrai que de telles conventions n'ont pas été officiellement signées, des liens étroits sont entretenus avec un grand nombre d'entreprises et de laboratoires du secteur, comme l'évaluation l'a également salué. La difficulté à conclure de telles conventions de partenariats vient du fait que la plupart des entreprises avec lesquelles nous travaillons sont de petite taille, et ne peuvent individuellement s'engager à prendre un nombre fixe d'apprentis chaque année. Cela ne nuit pas au bon fonctionnement de la formation et à la forte implication des professionnels dans les enseignements et le pilotage de la formation.



**• Pilotage de la licence**

L'évaluation souligne comme point fort le réel effort de prise en compte des remarques du conseil de perfectionnement mais regrette un certain déséquilibre entre intervenants professionnels issus du secteur public et privé, et que le conseil soit restreint aux acteurs de la formation. Concernant le déséquilibre public/privé, il est vrai qu'il est en partie dû à la spécificité de la formation et des débouchés très forts dans le secteur académique ; nous veillerons toutefois à intensifier nos liens avec le secteur privé. Afin d'ouvrir le comité de perfectionnement à des extérieurs non directement impliqués dans la formation, nous envisageons d'y convier des anciens diplômés en poste depuis quelques années, ainsi que les membres de direction du CFA Formasup.



**Vincent Berger**